



Infos CSE



Chers collègues,

Nous souhaitons vous faire un bref retour suite à la réunion du CSE qui s'est tenue le 17 août.

La Direction a abordé le sujet de la flotte, son avenir. Il est prévu de maintenir la flotte Long-Courrier, 777 et 787, jusqu'en 2028, avec une reconduction des contrats de leasing. Ce qui permettra de prendre le temps nécessaire à la Direction et au Conseil de Surveillance de choisir judicieusement la future flotte LC.

Pour les A220, plusieurs pistes sont à l'étude. Si la fiabilité des appareils va en s'améliorant, ils resteront dans la flotte après 2026. Dans le cas contraire, ces Airbus pourraient être remplacés par des A320, si un accord est trouvé avec le constructeur. Autrement, l'entreprise aura à prospecter pour un autre type d'avion.

Concernant la restructuration, **nos nouveaux actionnaires ont effectué le dernier versement de 25 millions d'euros**, finalisant ainsi le dossier en conformité avec le projet soumis à la Commission Européenne. La réorganisation, elle, se poursuit. La désignation du nouveau Directeur Exécutif (DEX) Commercial devrait se faire début septembre. Nous sommes en revanche dans le flou en ce qui concerne la nomination du DEX RH et la réorganisation de ce service.

Aussi, le SNPNC a abordé la question des parkings à l'aéroport et des sommes réclamées aux collègues. Rassurez-vous, les ardoises ont été effacées. En revanche nous nous inquiétons du mail envoyé par la DPNC, OMA GOM 23-29, ce 21 août.

En effet, en réunion du CSE, les débats ont permis d'éclaircir la nécessité de pouvoir se stationner au P3 plus de deux jours. Une réflexion et des échanges entre Air Austral et l'aéroport devraient avoir lieu pour trouver une solution sur la durée de stationnement.

Cette note nous questionne donc sur un éventuel échec des discussions, ou alors une non communication envers la DPNC des échanges en CSE.

Quoiqu'il en soit, il est évident que **le SNPNC ne cautionnera pas un stationnement de 2 jours au P3**, alors qu'au P1, on peut y rester 4 jours. De même, il est de la responsabilité de l'entreprise d'établir des règles équitables et de permettre à ses employés de travailler sereinement. Cette problématique des parkings devient un réel point noir en termes de qualité de vie au travail !

Syndicalement,

Votre équipe SNPNC-FO

